

Il y a, au sein de notre société comme partout ailleurs dans le monde, des personnes et des groupes qui, quotidiennement, s'engagent sur ces pistes difficiles. Les idées et les valeurs qui y sont véhiculées se rejoignent sur plusieurs points. Elles découlent d'une même philosophie et proposent un cheminement analogue. Ces idées et ces valeurs ne sont pas l'apanage des anthropologues et ne le seront jamais. En s'y associant dès lors qu'elles rejoignent celles qui sont au cœur de l'approche anthropologique, l'anthropologue contribuera à faire avancer beaucoup plus celles qu'il privilégie. Chose certaine, il se fera davantage entendre en ajoutant peut-être des dimensions nouvelles dans la mise en place d'une société qui répondrait un peu mieux aux exigences d'équité et de respect qui l'anime, qui transformerait ces exigences en droits nouveaux pour les populations en cause.

Un des atouts majeurs de l'anthropologie pour promouvoir des changements dans des pratiques sociales est sa capacité de créer la honte en dévoilant ce qui se fait et de semer la gêne en montrant qu'ailleurs il y a des pratiques qui semblent davantage respecter les populations. Présentement, c'est davantage la honte qui est mise en lumière. Il faudrait peut-être chercher plus à semer la gêne dans l'état actuel du débat.

La façon dont les anthropologues du Québec réagiront concrètement aux problèmes soulevés par Sylvie Vincent ne sera pas sans impact sur les modalités d'insertion de cette discipline au Québec. Aussi, importe-t-il qu'ils scrutent les pratiques qui ont cours par des recherches, qu'ils en débattent entre eux et qu'ils affirment leurs positions.

Claude Bariteau
Département d'anthropologie
Université Laval

RÉPONSE À CHANTAL COLLARD

Après la lecture du compte rendu de mon *Essai sur les fondements de la division sexuelle du travail...* fait par Chantal Collard dans cette revue (vol. 11, 1: 170-171), je souhaite apporter un certain nombre de précisions.

Dans le premier paragraphe de son compte rendu, C. Collard résume les deux premiers chapitres de l'essai. Bien que son résumé suive d'assez près mon texte, et en reprenne même certaines expressions de façon littérale, néanmoins je n'y retrouve pas l'idée centrale, l'hypothèse principale — sinon la seule — que j'avais voulu présenter dans cet essai¹. Je ne me contente pas en effet de remarquer, à partir des données que j'ai pu réunir sur les chasseurs-cueilleurs, que la femme est exclue de l'usage des armes qui font couler le sang: ceci n'est que le premier moment de l'élaboration d'une hypothèse dont le moment suivant, et le principal, consiste à rapprocher ce *premier* sang — celui qui coule par les armes, celui donc de l'animal — d'un *deuxième* sang, celui de la femme, en particulier celui de la menstruation. Tout ce passe donc comme s'il fallait maintenir un écart *entre ces deux sangs*. Ce n'est pas à proprement parler le sang animal qui est pertinent dans cette affaire, ce n'est pas plus le sang

¹ Peut-être n'avais-je pas suffisamment insisté et sans doute l'exprimerais-je aujourd'hui avec plus de force et de clarté (cf. Testart, 1986, « La femme et la chasse », *La Recherche*, 181: 1194-1201; et, 1987, « De la chasse en France, du sang, et de bien d'autres choses encore... », *L'Homme* 27, 2: 151-167).